



Frais de huissier charges de copropriété!!! urgent!!!

Par **asutme93**, le **06/03/2009** à **14:34**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un appartement et nous avons pas pu payer régulièrement nos charges de copropriété depuis longtemps ce qui à élever notre dette jusqu'à 4000 euros environ. Nous avons décider de payer à l'amiable mais, quelques temps avant, nous avons reçu une assignation devant le TI avec, en plus de notre dette, des dommages et interets de 700 euros et des frais d'huissiers et d'avocats d'environ 2000 euros.

Nous leur avons téléphoner pour payer notre dette et ainsi ne pas passer devant le tribunal. Cependant, ils acceptent seulement le paiement de la dette de 4000 euros (charges + interets) et les frais de depens (huissier et avocat). Cependant, nous ne voulons pas payer la totalité des frais de depens car c'est excessif selon nous. Nous voudrions donc avoir des conseils de votre part.

S'il vous plaît répondez-nous
Merci d'avance

Par **Paula**, le **07/03/2009** à **09:26**

Bonjour,

Le paiement des frais d'Huissier sont à régler puisque des actes judiciaires ont été accomplis, par ses soins, pour engager la procédure.

Les frais d'Huissier sont tarifés donc il ne peut pas y avoir d'excès.

Vous pouvez résister pour les frais d'Avocat adverse puisque le propriétaire abandonne l'article 700 du NCPC.

Cordialement

Par **asutme93**, le **07/03/2009** à **13:04**

Tout d'abord merci de nous avoir répondu.

J'ai été conseillée sur notre cas, et on m'a dit que je réglais la somme des charges de copropriétés qui s'élèvent à 4000 euros environ avant la comparution devant le tribunal, cela stoppait la procédure. Et on m'a dit aussi que je devais envoyer une lettre relatant les faits et notre paiement au président du tribunal d'instance.

Je ne suis pas sûre, à propos de cela. Est-ce juste?

Par **Paula**, le **07/03/2009** à **16:44**

Bonjour,

La procédure sera arrêtée bien sûr, mais les frais de l'Huissier, qui a procédé à l'assignation, je ne suis pas sûre qu'il ne faille pas les régler.

Cordialement

Par **marie**, le **12/09/2009** à **01:31**

Bonjour,

je suis a peu pres dans la meme situation que la votre il y a quelques mois. comment cela s'est il réglé pour vous finalement ? la procedure a t elle ete stoppée en payant tout avant ? avez vous eu des frais ensuite ? MERCI d'avance de me repondre car je suis assez perdue la dedans.